

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

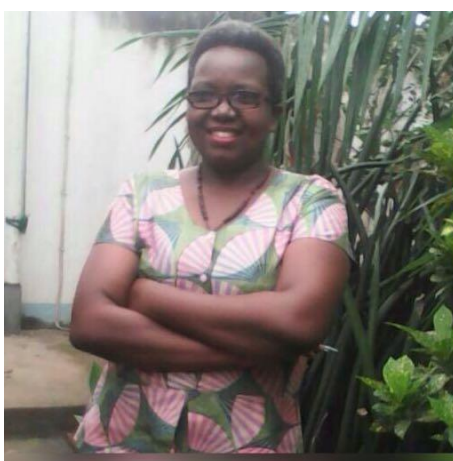
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 108 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 23 au 29 avril 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 29 avril 2018, au moins 486 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	4
<i>1.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES</i>	5
<i>1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i>	5
<i>1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR</i>	6
<i>1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	9
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	10
<i>III. ACTES D'INTIMIDATION</i>	10
<i>IV. CONCLUSION</i>	12

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CEPI : *Commission Electorale Provinciale Indépendante*

DCE : *Directeur Communal de l'Enseignement*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FNL : *Front National de Libération*

INSS : *Institut National de la Sécurité Sociale*

MSD : *Mouvement pour la solidarité et la Démocratie*

REJA : *Réseau des Organisation des Jeunes en Action*

RN : *Route Nationale*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 3 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés, 3 enlevées, 7 torturées, 61 arrêtées arbitrairement et 2 cas de VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavres retrouvés continue à être observé.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

Une vague d'arrestations sur base de vérification des cahiers de ménage est devenu un phénomène de rançonnement de la population par des policiers.

Des actes d'intimidations liées au référendum constitutionnel sont signalés dans ce bulletin.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Kabarore, en province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 avril 2018 indique qu'en date du 16 avril 2018, le cadavre d'un certain Vianney, fils de Rachid de la colline Manga, a été retrouvé au bord de la rivière Kanyaru. Le Gouverneur de la province et l'administrateur communal de Kabarore, ont empêché les membres de la famille d'aller récupérer le corps car d'après le Gouverneur il venait de vendre du café au Rwanda. La cause de son décès est inconnue mais les gens pensent qu'il se serait noyé.

Un corps sans vie découvert en zone urbaine de Ngagara, Bujumbura Mairie

En date du 24 avril 2018, un corps sans vie de Divine Kaneza, résidante au quartier III de la zone urbaine de Ngagara et originaire de la colline Mugomera, commune Mugamba, province Bururi, a été découvert au quartier IV de la même zone en face du palais des congrès de Kigobe abritant le parlement. Selon des sources sur place, la victime a été étranglée et présentait des signes de viol. Elle a été kidnappée le soir du 23 avril 2018 après avoir répondu à un appel téléphonique.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en zone urbaine de Rohero, Bujumbura Mairie

En date du 26 avril 2018, vers 15 heures, des hommes non identifiés à bord d'un pickup ont enlevé Josiane Keranda près de chez elle au quartier INSS, avenue Bururi, zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, Josiane venait de terminer ses études à l'université Ntare Rugamba et venait d'adhérer au parti CNDD-FDD il y a quelques jours. Elle a été conduite vers une destination inconnue.

Une personne enlevée en zone urbaine de Gihosha, Bujumbura Mairie

En date du 27 avril 2018, trois hommes dont deux en tenue policière et un autre en tenue civile ont enlevé Ir. Mathieu Ndayizeye, employé de la société METALLUBIA. Selon des sources sur place, ces trois hommes étaient à bord d'une voiture de type TI aux vitres teintées. Ils lui ont coupé priorité au niveau du lycée municipal Gikungu en zone Gihosha, sont sortis de leur voiture et l'ont forcé de quitter le volant de son véhicule. L'homme en tenu civile a alors pris le volant du véhicule de Mathieu et l'a conduit vers une destination qui n'est pas jusqu'ici connue alors que ceux en tenue policière se sont volatilisé à bord de leur voiture de type TI.

Une personne enlevée en zone urbaine de Ngagara, Bujumbura Mairie

En date du 27 avril 2018 dans l'avant midi, des agents du SNR à bord d'un véhicule camionnette double cabine ont arrêté Fabrice Ruberintwari à son domicile sis au quartier IV de la zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Il a été conduit vers une destination inconnue.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 23 avril 2018, Juvénal Bizimana alias Kamenge, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 38 ans, a été tabassé à la 7^{ème} transversale Cibitoke, en commune Rugombo, province Cibitoke, par des jeunes Imbonerakure en patrouille. Selon nos sources, il a été accusé de n'avoir pas respecté le couvre-feu de 21 heures instauré par ces jeunes Imbonerakure. Il a été sauvé par la population alertée par ses cris.

Une personne torturée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 avril 2018 indique que dans la soirée du 22 avril 2018, Christine Tuyizere, membre de la coalition Amizero y'Abarundi, a été torturée par des Imbonerakure de la zone Kizuka, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, Christine a été sortie de sa maison dans la nuit par ces Imbonerakure, qui l'ont amenée dans une brousse sur la colline Gatwe de la même zone, l'ont ligotée et ont commencé à la tabasser. Son mari qui les avait suivis en cachette a crié au secours et ses Imbonerakure ont pris fuite, selon les mêmes sources.

Deux personnes torturées en commune et province Rumonge

En date du 26 avril 2018, vers le soir, Lucien Nkurunziza et Japhet Ntigacika, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été enlevés par des jeunes Imbonerakure chez eux au centre de Kizuka, commune et province Rumonge. Ils les ont été conduits au cimetière de cette zone située près du Lac Tanganyika en dessous de la localité communément appelé "Ku mwembe". Ces jeunes imbonerakure ont commencé à les torturer les accusant de s'opposer au prochain référendum constitutionnel du 17 Mai 2018. Ils les menaçaient de les tuer et de les enterrer dans ce cimetière. Ils ont eu la vie sauve grâce à l'intervention de la police de la localité. Cette police aurait été alertée par une des épouses des deux victimes.

Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza

En date du 27 avril 2018, sur la colline Kiramahira, commune Rango, province Kayanza, Siméon Ngiriye a été tabassé à son domicile par 2 Imbonerakure, Déo Nduwimana et Bitozi jusqu'à vomir du sang. Il a été accusé d'avoir dit dans un cabaret que voter « OUI » au prochain référendum c'est mener le pays à la ruine. Il est en train de se faire soigner au CDS de Rwisabi de cette même commune.

Deux personnes torturées en commune Kibago, province Makamba

En date du 25 avril 2018, Simon Sibomana et Kabura, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, ont été tabassés par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD sur la colline Bukeye, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, ils les ont bousculés puis les ont couverts de boue sur les oreilles arguant qu'ils sont incrédules « *Murintumva nukubakorerako* ».

1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 24 avril 2018, sur la colline Tenga Locale, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Joseph Ndayitwayeko, a été arrêté chez lui par des Imbonerakure dirigés par le prénommé Claude et un militaire prénommé Oscar natif de la colline et zone Rubirizi. Selon nos sources, il a été accusé de ne jamais parler de l'idéologie du parti CNDD-FDD. Il a été conduit au cachot de poste de police de la zone Rubirizi, puis transféré au cachot du SNR à Bujumbura par le prénommé Salvator responsable du SNR en province Bujumbura rural.

Une personne arrêtée en commune et province Bubanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 avril 2018 indique qu'en date du 22 avril 2018, vers 22 heures, au centre Bubanza, commune et province Bubanza, Francine Shurweryimana, âgée de 16 ans, a été arrêtée et détenue par la police du commissariat provincial

de Bubanza au moment où elle était en train de circuler dans la route tout près de son habitation. Le motif d'arrestation de cette mineure reste inconnu.

Trois personnes arrêtées en commune Mpanda, province Bubanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 avril 2018 indique qu'en date du 22 avril 2018, en commune Mpanda, province Bubanza, 3 membres du parti FNL aile d'Agatho Rwaso, Berchmans alias Gakeke, de la colline Musenyi, Buregeya, de la colline Rugenge, Adolphe Nizigiyimana alias Wado, de la colline Rugenge, ont été arrêtés par des agents du SNR et sont détenus dans la prison centrale de Mpimba à Bujumbura. Selon nos sources, ils sont accusés de détention illégale d'armes. Mais le mobile politique est à la base de cette arrestation.

Une personne arrêtée en commune Rugazi, province Bubanza

En date du 24 avril 2018, sur la colline Ruce, commune Rugazi, province Bubanza, le prénommé Marc a été arrêté par des jeunes Imbonerakure de cette localité et a été conduit au cachot de poste de police de Rugazi. Selon des sources sur place, il a été accusé du recrutement des membres du parti FNL aile d'Agathon Rwaso.

Une personne arrêtée en commune et province Kirundo

En date du 24 avril 2018, vers 19 heures, Anicet Miburo de la colline Rugero, commune et province Kirundo a été arrêté au centre-ville par des Imbonerakure, Minani de Kireka et Nkurunziza de Kanyinya. Selon des sources sur place, ces derniers ont appelé le procureur qui l'a conduit à bord de son véhicule. Les Imbonerakure l'accusaient qu'il avait volé l'ordinateur du CDS Gaharo deux ans auparavant mais Anicet Miburo criait disant qu'il s'était réfugié à cause de la crise.

Sept personnes arrêtés en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 24 avril 2018, au centre Mukenke de la commune Bwambarangwe, Gambaki, Jackson Karemerwa, Jean Baptiste ainsi que trois autres professeurs du lycée Mukenke et collègue Budahunga et Felix le chef de ménage qui fêtait son diplôme universitaire, ont été arrêtés et emprisonnés au cachot de la police. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir une réunion non avisé alors qu'ils étaient dans la fête. Ils sont tous supposés être opposants, ajoutent nos sources.

Une personne arrêtée en commune songa province Bururi

En date du 23 avril 2018, Constance Niyonzima, enseignante à l'ECOFO Kiryama et membre de la coalition Amizero y'Abarundi, a été arrêtée par des Imbonerakure qui l'ont conduite au poste de police de Rumeza de la commune Songa, province Bururi. Selon de sources sur place, Constance est accusée de sensibiliser pour voter «NON» au prochain referendum constitutionnel.

Six personnes arrêtées en commune Giheta province Gitega

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 avril 2018 indique qu'en date du 22 avril 2018, vers 17 heures, sur la colline Kiremera, commune Giheta, province Gitega, 6 personnes tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa dont Pascal Bucumi, sa femme Concilie ainsi que leur enfant de six mois, Deo Njeimana, David Ntiranyibagira, Raphael ont été arrêtées par le commissaire provincial de la police à Gitega. Selon des sources sur place, ces personnes ont été arrêtées dans un bistrot chez Raphael où elles fêtaient le baptême d'un enfant et elles ont été accusées de tenir une réunion illégale.

Sept personnes arrêtées en zone urbaine de Gihosha, Bujumbura Mairie

En date du 28 avril 2018, dans la matinée, des policiers ont fait une fouille perquisition et un contrôle des irréguliers au quartier Kigobe nord, zone urbaine de Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Sept personnes ont été arrêtées accusées d'irrégularités diverses mais ont été vite relâchées après avoir payé à ces policiers une somme dont le montant n'a pas été connu comme un témoin oculaire l'a confirmé.

Cinq personnes arrêtées en zone urbaine de Ngagara, Bujumbura Mairie

En date du 26 avril 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition, contrôle des CNI et des cahiers de ménages au quartier IV de la zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie et 5 garçons ont été arrêtés. Selon des sources sur place, ils ont été embarqués et placés assis sous les sièges arrière d'un véhicule de type pickup de la police immatriculé A262A PN puis conduits vers la zone Ngagara. Ils ont été relâchés après avoir donné une rançon.

Six personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Bujumbura Mairie

En date du 24 avril 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition, contrôle des CNI et des cahiers de ménages de l'avenue dorsale jusqu'à la 3^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Six personnes ont été arrêtées, rassemblées à la 2^{ème} avenue accusées d'irrégularités diverses. Elles ont été conduites vers le bureau de la zone mais ont été toutes relâchées en cours de route après avoir donné une rançon aux policiers qui les escortaient.

Douze personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Bujumbura Mairie

En date du 25 avril 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition, contrôle des CNI et des cahiers de ménages sur les avenues 14-15 de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Douze personnes dont 5 femmes et 7 hommes ont été arrêtées accusées d'irrégularités diverses. Elles ont été conduites vers la zone mais ont été toutes relâchées en cours de route après avoir donné rançon variant entre 2000 fbu et 5000 fbu aux policiers qui les escortaient.

Neuf personnes arrêtées en commune Muhanga, province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 avril 2018 indique qu'en date du 8 avril en commune Muhanga, province Kayanza, au Lycée communal Ceyerezi, vers 6 heures du matin, 9 élèves de ce lycée ont été arrêtés et incarcérés au cachot de police de la commune. Le Directeur de cet établissement, Louis Citeretse en même temps représentant des Imbonerakure dans cette commune, les accusaient de tenir une réunion qui visait à déstabiliser la sécurité alors qu'ils étaient dans une réunion de leur association encadrée par une association locale REJA appuyée par CARE International. Ces élèves ont été incarcérés dans des conditions très déplorables où ils ont été enfermés pendant 4 jours dans un placard en ciment et chaque élève était dans un petit espace. Le Directeur a ensuite voulu les renvoyer de l'école mais les professeurs s'y sont opposés. Selon nos sources, en réalité ces élèves sont accusés de ne pas participer aux travaux du parti CNDD-FDD.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 29 avril 2018, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, Jean Jacques Nduwayo, ex-membre du parti MSD a été arrêté et emprisonné dans le cachot de la zone Buhiga par le prénommé Gilbert, commissaire communal de police. Selon des sources sur place, Nduwayo est accusé d'enseigner la population de voter contre le référendum pour la nouvelle constitution.

Une personne arrêtée en commune Burambi, province Rumonge

En date du 26 avril 2018, Jean Claude Nizigiyimana, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été interpellé par des policiers dans l'après-midi sur la colline Rwaniro, zone Murago, commune Burambi, province Rumonge. Selon des sources sur place, il est accusé par l'administration de la commune Burambi de faire la campagne du « NON » au prochain référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Il a été directement conduit au cachot de police à Burambi.

1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une élève engrossée en commune Gisuru province Ruyigi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 avril 2018 indique qu'en date du 18 avril 2018, Jérémie Nyawenda, comptable de la commune Gisuru a été arrêté puis incarcéré au cachot de la police de Ruyigi pour avoir engrossé une jeune fille N.G., élève du lycée communal Gisuru. La fille a mis au monde mais le nouveau-né est mort. Jérémie avait essayé de corrompre les autorités entre autres l'Administrateur communal de Gisuru et le DCE Gisuru pour fermer les yeux sur cette affaire. Le DCE ne voulait pas dévoiler cet incident mais les membres du conseil communal ont exigé à ce DCE de se saisir du problème sinon que l'affaire allait se retourner contre lui. Selon des sources sur place, Jérémie a été transféré vers 16 heures à la prison centrale de Ruyigi.

Une personne violée en commune Musongati, province Rutana

En date du 23 avril 2018, sur la colline Musagara, zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana, une fille du nom de K.J., âgée de 16 ans, a été violée par Dismas et Ndabaneze. Selon des sources sur place, la victime a été hospitalisée à l'hôpital de Musongati et les présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au cachot de Musongati.

II. FAITS SECURITAIRES

Tentative d'assassinat en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 24 avril 2018, vers 18 heures, sur la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, un vieil homme nommé Misigaro a été attaqué chez lui par le nommé Nyetereye accompagné de deux Imbonerakure nommés Makaliwa et Kimoshori, armés de machettes. Selon des sources sur place, Nyetereye est en conflit foncier avec Misigaro. La personne attaquée a pu s'échapper et n'est jamais revenu dans sa maison, il se cache dans un endroit inconnu. Les auteurs restent toujours libres bien que le chef de colline en a été informé par les voisins de Misigaro.

Une personne tuée en commune et province Muyinga

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 avril 2018 indique que dans la nuit du 22 avril 2018, au centre de négoce Murama, colline Murama, zone Rugari, commune et province Muyinga, Ramadhan Ruziga, a été tué par balle quand il était à la garde de nuit chez un commerçant prénommé Fulgence. Selon des sources sur place, ledit meurtre a été commis lors d'un cambriolage fait chez Fulgence où une somme de plus de 3 millions Fbu a été volée. Selon les mêmes sources, le policier Emery Arakaza est présumé auteur du meurtre car il avait été vu aux environs du lieu au moment du crime. Il avait quitté sans permission son poste d'attache qui est à plus de 5 km de Murama. Arakaza est détenu au commissariat provincial de police à Muyinga depuis le 23 avril 2018.

III. ACTES D'INTIMIDATION

Discours d'intimidation en province Cankuzo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 avril 2018 indique qu'en date du 13 avril 2018, un discours d'intimidation a été prononcé lors d'une visite effectuée par le président du sénat Révérien Ndikuriyo aux habitants des communes Mishiha et Kigamba, province Cankuzo. A son arrivée, dans la salle de la commune Mishiha, des chansons de propagande pour le référendum du 17 mai 2018 retentissaient. Dans son discours, il a stigmatisé les rescapés et les victimes des manifestations de 2015 dans les localités de Bujumbura Mairie, Mugongomanga, Jenda, Mugamba, Mwaro, Muramvya et Matana en disant qu'ils ont été réprimés et tués. Il a clôturé son discours en expliquant ce qui a été changé dans la nouvelle constitution tout en mobilisant la population de se présenter à 5 heures du matin et terminer à 10 heures le jour du référendum.

Discours d'intimidation en province Cankuzo

En date du 18 avril 2018, au chef-lieu de la province Cankuzo, dans une réunion des chefs de services au cours de laquelle chacun présentait ses réalisations de la semaine écoulée et les prévisions en cours. Selon des sources sur place, lorsqu'un cadre de la CEPI a pris la parole, le Gouverneur lui a dit ceci "mwihende mwonone amatora, muzoca mujana nayo, mumenye ko nyakwubahwa yarivumereye ko uwuzobirengako azoba arenze umurongo utukura. Ehhh, ni mwihende." (*Gare à vous si le scrutin se déroule mal, vous allez en subir des conséquences. Sachez que son excellence a dit que celui qui sera contre les élections aura franchi une ligne rouge*).

Intimidation en commune Gihogazi, province Karuzi

La nuit du 27 avril 2018, vers 20 heures, sur la colline Taba, zone Munanira commune Gihogazi, province Karuzi, des Imbonerakure des collines Mugogo et Taba commandés par leurs chefs Jean Mananderera de Mugogo et le prénommé Rénovat de Taba ont fait des exercices militaires et ont assiégé le ménage du prénommé Deo, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure scandaient des chants intimidant les opposants en disant que le président a pris le pays et ne le lâchera jamais, que les élections approchent et que qui conque oserait voter ou enseigner de voter « CONTRE » sera corrigé, que les opposants finiront par disparaître.

IV. CONCLUSION

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, de torture, d'enlèvement, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des actes d'intimidation liés au référendum constitutionnel constituent une source de menaces à la population.